

**Les échanges agricoles un sujet très sensible à l'OMC ?**  
**Trade in agricultural products a very sensitive subject at the WTO?**

**Dr. KIROUANI Lyes**

Université de Bejaia - Bejaia (Algérie), kirouanilyes@yahoo.fr

**Date de réception :** 15/04/2020

**Date d'acceptation:** 10/06/2020

**Date de publication :** 30/06/2020

**Résumé:**

L'objet de cette contribution est de souligner le décalage entre les discours et les réalités qui sous-tendent les négociations commerciales multilatérales des produits issus d'agriculture. En clair, c'est de démontrer que la compétitivité prix et la qualité des biens et notamment des produits agricoles ne sont pas l'unique déterminant dans les échanges mondiaux actuels. Il s'agit donc d'illustrer que derrière des discours libéraux se cachent des volontés de défense des marchés intérieurs en ce qui concerne les produits agricoles.

**Mots-clés:** Produits agricoles ; échanges internationaux ; OMC ; négociations

**Codes JEL:** F02, F12, F13, Q17, Q18

**Abstract :**

The purpose of this study is to highlight the gap between the rhetoric and the realities underlying the multilateral trade negotiations on agricultural products. Indeed, price competitiveness and the quality of goods, particularly agricultural products, are not the only determinant in current world trade. It is therefore a question of illustrating that behind the liberal speeches there is a desire to defend internal markets for agricultural products.

**Keywords:** Agricultural products; international trade; WTO; negotiations

**JEL Classification Codes :** F02, F12, F13, Q17, Q18

## **Introduction:**

L'Organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>2</sup> et son prédécesseur, le système General Agreements on Tariffs and Trade (GATT)<sup>3</sup>, sont le fruit des négociations multilatérales, menées juste après la deuxième guerre mondiale. Cette organisation envisage la stimulation des échanges commerciaux avec une réduction progressive jusqu'à suppression définitive des droits de douanes. L'agriculture, sujet très sensible, n'a pas été exclue de ces négociations, mais à l'inverse de secteur industriel le domaine agricole a bénéficié au début de larges dérogations aux règles du commerce multilatéral, malgré des négociations longues et difficiles. Commencées en 1986 à Punta del Este (Uruguay), l'Accord Agricole de l'Uruguay Round (AAUR) signé en 1994, à Marrakech, a constitué la première tentative d'ouverture des marchés des produits agricoles, jusque-là tenus à l'écart des dispositions du GATT.

Les Etats signataires de cet accord se sont engagés à respecter un certain nombre de règles et à plus de transparence dans leurs politiques commerciales. Les deux principaux engagements majeurs de cet Accord concernent l'ouverture des marchés sont : la limitation des subventions aux exportations et la réduction des aides accordées à l'agriculture qui interfèrent avec le libre jeu du marché. La mise en place de cet accord sur les produits agricoles est répartie sur une période de six ans, jusqu'à en l'an 2000, pour les pays développés, et de dix ans, soit une période étalée de 1995 jusqu'à 2004, pour les pays en voie de développement. Pour instaurer ces règles et ces mesures touchant aux échanges des produits agricoles, et aux politiques agricoles nationales, il a fallu des sacrifices considérables de la part de toutes les parties participantes aux négociations.

L'objet de cette contribution est de souligner le décalage entre les discours et les réalités qui sous-tendent les négociations commerciales multilatérales des produits issus d'agriculture. En clair, cet article est élaboré dans l'ultime but de montrer que la compétitivité prix et la qualité des biens et notamment des produits agricoles ne sont pas l'unique déterminant dans les échanges mondiaux actuels. Il s'agit donc d'illustrer que derrière des discours libéraux se cachent des volontés de défense des marchés intérieurs en ce qui concerne les produits agricoles.

### **1- Les nouvelles théories du commerce international :**

L'avènement des nouvelles théories du commerce international à partir des années 1960, est la conséquence de décalage entre les résultats avancés par les théories traditionnelles du commerce international et la réalité des échanges observés. Par ailleurs ; l'examen des études relatives à l'analyse du commerce international ont emprunté trois voies de recherche. La première estime que les théories traditionnelles du commerce international constituent un corpus de réflexion valable et qu'il est simplement nécessaire de consolider ces théories et d'affiner leurs hypothèses de base.

---

<sup>2</sup>OMC : l'Organisation Mondiale du Commerce, signée à Marrakech en avril 1994 et qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1995

<sup>3</sup> GATT : « General Agreement on Tariffs and Trade » est signé à Genève en 1947 par 22 pays industrialisés et pays en voie de développement.

La deuxième voie de recherche est centrée sur les échanges intra-branche entre pays à développement économique similaire. Ces travaux ont conduit au développement de nouvelles approches en termes de structures de marché et notamment de concurrence imparfaite.

La troisième voie de recherche explique les échanges mondiaux par l'existence d'économies d'échelle et la différenciation des produits.

### **1-1- Echanges internationaux et rendements d'échelles :**

On parle de rendements d'échelle croissants quand la production augmente plus vite que la variation des facteurs de production nécessaires à cette même production. Dans ce cas le coût unitaire moyen de production diminue au fur et à mesure que la quantité produite augmente. C'est-à-dire produire une unité supplémentaire provoque une baisse du coût de production à l'unité. Il existe deux types de rendements d'échelle, les économies d'échelle internes et les économies d'échelle externes<sup>4</sup>.

### **1-2- Les économies d'échelle endogènes et la spécialisation :**

La recherche des économies d'échelle peuvent justifier la spécialisation internationale : supposons deux pays semblables produisant deux biens fabriqués dans les mêmes conditions mais avec des rendements croissants dans les deux pays. Les coûts de production sont les mêmes alors il n'existe aucune justification à l'échange. Mais, l'échange international permet à chaque pays de produire plus efficacement des types de biens limités sans sacrifier la variété des biens consommés. la structure des échanges qui va résulter est un commerce appelé commerce interbranche. En effet, bien que les deux pays n'aient aucune différence en matière de dotation factorielle et bien que cette similitude des coûts comparatifs ne permet de justifier aucun échange international possible, ils procèdent à un échange mutuellement profitable. Dans cette optique, émerge le commerce interbranche et les économies d'échelle endogènes comme nouveau déterminant du commerce international.

### **1-3- Les économies d'échelle exogènes et le commerce international :**

On parle des économies d'échelle externes lorsque la productivité d'une entreprise quelconque est influencée positivement par la taille d'une industrie d'un pays donné. Dans ce cas, ce pays disposera d'une production plus élevée et avec des coûts de production plus bas dans cette industrie.

A l'ouverture sur le marché mondial, les firmes de ce pays se développent et exportent davantage alors que celles des autres nations réduiront leurs activités au profit des importations, même si au départ les coûts de production paraissent plus faibles dans d'autres pays. Au final, l'existence d'économies d'échelle externes, sont également considérés comme une source de gain et un facteur explicatif du commerce international

### **1-3- La différenciation des produits :**

Dans la théorie de l'avantage comparatif, la spécialisation est faite suivant l'hypothèse que les produits sont homogènes. Mais, la structure des échanges mondiaux a complètement changée depuis la fin de la guerre mondiale. Ainsi, on assiste à un accroissement du commerce de produits différenciés entre les pays à niveaux de développement semblable.

---

<sup>4</sup> Les économies d'échelle internes à la firme sont le résultat d'un accroissement de la production plus que proportionnel que l'accroissement des inputs utilisées et les économies d'échelle externes sont observés au sein d'une industrie, plus la taille d'une industrie composée de plusieurs entreprises prend de l'ampleur, plus les entreprises appartenant à cette industrie bénéficient des coûts de production plus faibles.

Les firmes produisent des biens différenciés horizontalement et verticalement, pour répondre aux goûts des consommateurs qui achètent des produits même étrangers dès lors que ceux-ci présentent des caractéristiques jugées différentes de celles offertes sur le marché domestique (Guilloncon et Kawecki, 2009).

Par ailleurs, Pour illustrer le rôle de la différenciation des produits dans le commerce international, Paul Krugman (1998) s'appuie sur la théorie de la concurrence monopolistique qui a été étudié à l'origine au cours des années 30.

Ainsi deux pays ayant les mêmes dotations factorielles, utilisant des technologies identiques, seront conduits à échanger entre eux. Cet échange de différenciation résulte de l'effort des firmes à proposer des produits différents de manière à exploiter le goût des consommateurs des deux pays pour cette différence.

L'ouverture des économies à la concurrence étrangère engendre les effets suivants :

- Croissance de nombre de variétés de produits disponibles.
- Un effet de rationalisation de la production, le nombre de firmes dans les deux pays diminue.
- Les économies d'échelle sont mieux exploitées, les prix et les couts de production diminuent, puisque la taille de marché est large.
- L'utilité des consommateurs va s'accroître, la disponibilité d'une large variété de produits locaux et étrangers permet aux d'avoir plus de choix et de consommer un plus grand nombre de variétés.

Pour conclure cette section on peut dire que, la théorie d'Adam Smith, ensuite celle de Ricardo ont été la base de l'ouverture des économies aux échanges internationaux. Mais les bouleversements observés dans le commerce international à partir de la deuxième guerre mondiale ne nous trouvent pas d'explication dans les théories traditionnelles des échanges. Les nouvelles théories viennent alors pour compléter ce vide et apporter des éclairages nouveaux par rapport au principe des avantages comparatifs et à la thèse de dotation factoriels.

## **2- L'agriculture à l'OMC :**

Le commerce des produits agricoles avait été quasiment écarté du GATT, durant ses premières années d'existence. Il faut admettre qu'il y avait un certain consensus entre les Etats, qui considéraient le volet agricole comme un secteur spécifique et à part, qui, pour des raisons liées à la sécurité alimentaire, à la qualité des produits, à la salubrité des aliments et au développement rural, ne pouvait avoir le même traitement comme les autres secteurs économiques. Encore aujourd'hui plus que jamais, les enjeux de la libéralisation du commerce agricole sont vitaux pour toute nation, quel que soit son niveau de développement. Toutefois, on peut se demander pourquoi les politiques commerciales ne se prononcent pas en faveur du libre-échange agricole alors que les théories libérales du commerce international assurent tous les pays partisans d'un libre échange d'un gain mutuel en cas d'ouverture sur l'étranger.

Jusqu'en 1986, la question agricole était donc exclue des négociations commerciales internationales, cette introduction de l'agriculture dans les négociations internationales a pour objectif de réduire les conflits entre les grands pays exportateurs et d'établir une certaine discipline dans le commerce mondial des produits agricoles. L'exception agricole a ainsi touchée à tous les aspects du commerce agricole, à savoir l'accès aux marchés des produits agricoles, les mesures de soutien internes à l'agriculture et les subventions à l'exportation. Malgré la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce en 1994, et l'émergence graduelle d'un système de régulation multilatérale, le commerce agricole reste toujours à la traîne comparé à d'autres secteurs économiques (Prince, 2011).

### **2-1- La particularité des produits agricoles :**

Le commerce des produits agricoles n'est pas un commerce comme les autres, cette particularité, signifierait que le commerce agricole ne dépend pas uniquement des lois dictées par le marché, mais de multitude de facteurs qui expliquent ces complications au niveau des négociations multilatérales sur ce sujet.

Dans le passé déjà, l'activité agricole a toujours occupé une place privilégiée dans toutes les sociétés et les civilisations humaines. La sécurité alimentaire,<sup>5</sup> principalement la prévention des famines, demeure l'un des objectifs fondamentaux de chaque nation. En d'autres termes, la nourriture est tout simplement vitale et l'accès à une nourriture suffisante et de qualité est l'un des besoins vitaux à combler. L'autarcie alimentaire peut aussi représenter une aspiration légitime pour plusieurs États. En effet, préserver la souveraineté alimentaire et ne pas dépendre des autres nations pour sa nourriture représente clairement un avantage, notamment en temps difficiles.

Par ailleurs, l'agriculture est également intimement liée aux questions délicates de santé, d'environnement, de développement rural et la préservation des ressources naturelles (Poliquin, 2001).

Dans les pays industrialisés, les mesures de soutiens agricoles sont très anciennes, ces mesures, ne cessent de pendre de l'ampleur, elles sont devenues aujourd'hui très complexes et un fardeau très lourd à supporter pour les pouvoirs publics. Cependant, la remise en cause de ces mesures dont bénéficie le secteur agricole dans ces pays depuis plusieurs décennies ne signifie pas simplement l'élimination de barrières tarifaires ou non tarifaires, de quotas ou de subventions mais elle implique la remise en cause du rôle l'agriculture dans la société, de ses fonctions culturelles, sociales, économiques et environnementales (De Frahan, 1993).

Cependant, les mesures de soutiens dont bénéficie le secteur agricole dans ces pays développés ont conduit à une réelle dépendance des agriculteurs vis-à-vis des subventions, des aides et autres exonérations fiscales que leur accordent leurs gouvernements. Cette dépendance des agriculteurs s'est aggravée au fil du temps au point qu'il est devenu très

---

<sup>5</sup>- C'est en 1974, lors de la première Conférence mondiale sur l'Alimentation, qui coïncide avec plusieurs crises alimentaires notamment, les famines qui ont touché le Bangladesh, l'Éthiopie et le Sahel, cette pénurie alimentaire mondiale réduit le concept de la sécurité alimentaire à une question d'insuffisance de l'offre pour couvrir la demande en produit alimentaire, ce concept a évolué ensuite.

Selon la FAO, « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». (FAO, Déclaration et plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, Rome, Sommet mondial de l'alimentation, [www.fao.org](http://www.fao.org), 13-17 novembre 1996).

difficile, même quasiment impossible de trouver un accord sur le commerce agricole au sein à l'OMC (prince, 2011).

Dans les pays en développement, ou la place de l'agriculture détient une place importante dans leur économie à travers notamment, la part de ce secteur dans la production nationale et le taux considérable de la population active travaillant dans ce secteur d'activité, mais aussi par son efficacité dans la lutte contre la pauvreté rurale. Les arguments de développement économique et les arguments de la protection des industries naissantes, sont avancés pour justifier cette intervention des pouvoirs publics. À défaut de disponibilité de moyens de financiers pour le subventionnement de l'agriculture les pays en développement, dénoncent ce recours excessif aux subventions agricole par leurs partenaires des pays développés<sup>6</sup>.

En résumé, bien que le commerce international soit présenté au sein de l'OMC comme l'un des facteurs fondamentaux du développement économique, un consensus sur une véritable libéralisation des échanges agricoles est loin d'être mis en place. En effet, quel que soit le niveau de développement économique du pays, industrialisé ou non, les politiques agricoles ne sont jamais vraiment libérales, d'où la spécificité de l'agriculture.

## **2-2- Les négociations agricoles au cours du cycle d'Uruguay**

Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, bien que le GATT s'applique à l'agriculture, cette dernière est restée à l'écart des vagues successives de libéralisation menées sous l'égide du GATT depuis 1947. Ainsi, les tentatives de libéralisation des marchés agricoles vouées à l'échec à cause la sensibilité de ce secteur et de l'absence de bonne volonté des pays adhérents. Cette situation s'explique peut-être également par la part encore réduite que représente en 1947 le commerce des produits agricoles dans le commerce mondial, justifiant ainsi, la priorité consacrée à la libéralisation des échanges de produits manufacturés (Van Der Steen et al, 1999)

L'agriculture a tenu une place réduite dans les négociations menées sur l'égide du GATT, c'est au Kennedy Round<sup>7</sup>, que commencèrent les premières tentatives d'intégrer l'agriculture dans les négociations multilatérales mais les résultats sont mitigés avec l'arrivée à un accord qui entrera en vigueur en 1968 et il prévoit une série de prix minima relatifs aux variétés de blés les plus importantes. En Plus, cet accord est complété par une convention d'aide alimentaire à la quelle souscrivent les principaux pays exportateurs de céréales.

A peine terminé, les Etats Unis proposent l'entrée dans une nouvelle série de négociations. Le Tokyo round également n'est pas arrivé à atténuer le conflit agricole entre les Etats Unis et la CEE, cette dernière qui voit son poids dans le commerce mondial s'agrandir avec son élargissement de six à neuf pays. Après des négociations très serrées, le Tokyo round s'est soldé par des compromis multilatéraux et bilatéraux très mitigés.

---

<sup>6</sup> - L'article XI du GATT estime que l'élimination des restrictions quantitatives est principe général. Dans ce sens, le paragraphe premier souligne que seront retenues comme mesures restrictives au commerce, seuls les « droits de douane, taxes ou autres impositions ».

Les mesures protectionnistes devront se limiter alors à des barrières tarifaires. Cette technique rend plus transparentes les politiques de libéralisation du commerce international et que les politiques antiprotectionnistes au sein du GATT devront se traduire par des engagements à la réduction des droits de douanes, taxes ou autres impositions. Mais le régime d'exception applicable à l'agriculture apparaît dès le deuxième paragraphe de l'article XI.

<sup>7</sup> Le Kennedy Round (1964-67), nommé ainsi en l'honneur du président américain assassiné, couvre un Code antidumping et les tarifs douaniers. Augmentation du nombre de membres, qui atteint 62 pays.

Il a fallu attendre l'ouverture l'Uruguay Round en 1986, pour voir enfin le volet agricole inscrit au menu des négociations. C'est particulièrement pour amortir les conflits incessants surtout dans le domaine agricole entre la Communauté Européenne d'une part et les Etats-Unis de l'autre. En effet, ces deux principaux exportateurs mondiaux de produits agricoles, se livrent à une véritable guerre commerciale en subventionnant massivement leurs agricultures respectives. Mais, avec la crise de la dette des pays en développement dans les années 80, la situation devient insupportable pour ses deux rivaux commerciaux. Les dépenses des USA et de la CEE, pour subventionner leur agriculture, ont atteint des niveaux records, ces subventions qui, en 1986, dépassent les 180 milliards de dollars sont la source de distorsions dans le marché agricole international (Chinotti, 2004).

C'est dans ce contexte, qu'il a finalement été décidé par consensus d'introduire le commerce de produits agricoles dans le cadre des réglementations du GATT, et ce n'est qu'au bout de négociations marathoniennes qui ont duré sept ans que l'on est enfin arrivé à un compromis stipulant la mise en place d'une libéralisation graduelle du commerce des produits agricoles.

**Table (1): Les dates clés du cycle d'Uruguay**

<b>Date</b>	<b>Année</b>	<b>Objet</b>
<b>Septembre 1986</b>	Punta del Est <b>Uruguay</b>	Début des négociations et l'intégration de l'agriculture dans le système multilatéral.
<b>Décembre 1988</b>	Montréal <b>Canada</b>	Les ministres se réunissent pour évaluer les avancées accomplies à mi-parcours : concession concernant l'accès aux marchés, ajustement et rationalisation du système de règlement des différends et mise en place d'un mécanisme d'examen des politiques commerciales
<b>Avril 1989</b>	Genève <b>Suisse</b>	Achèvement de l'examen à mi-parcours
<b>Décembre 1990</b>	Heysel <b>Belgique</b>	La réunion ministérielle de clôture s'achève sans avancées significatives sur le sujet de réforme des politiques commerciales dans le domaine agricole.
<b>Décembre 1991</b>	Genève <b>Suisse</b>	Rédaction de l'avant-projet de l'acte final des négociations.
<b>Novembre 1992</b>	Washington <b>USA</b>	Un compromis est trouvé entre les USA et la Communauté Européenne pour débloquer la situation dans le volet agricole.
<b>Juillet 1993</b>	Tokyo <b>Japon</b>	La situation est débloquée pour l'accès aux marchés
<b>Décembre 1993</b>	Genève <b>Suisse</b>	Achèvement de la plupart des négociations.
<b>Avril 1994</b>	Marrakech <b>Maroc</b>	Signature des accords
<b>Janvier 1995</b>	Genève <b>Suisse</b>	L'entrée en vigueur des accords et création de l'OMC

Source : [www.wto.org](http://www.wto.org)

L'intégration de l'agriculture dans les discussions internationales a commencé en 1986, ce cycle de négociation prévu pour durer quatre ans, ne s'achèvera qu'en 1994, soit plus de sept ans de négociations et de concertations.

Malgré tous les obstacles rencontrés, le 15 avril 1994 à Marrakech, l'Accord de l'Uruguay Round est achevé avec la signature officielle des parties contractantes sur les avancées obtenues en matière de libéralisation du commerce international, mais l'accord, entrera en vigueur seulement le premier janvier 1995 pour donner le temps à toutes les parties contractantes d'achever les procédures de ratification. De plus, les discussions l'Uruguay Round ont accouchées d'une véritable organisation internationale : l'Organisation Mondiale du Commerce qui, se chargera en suite des questions du commerce international.

### **2-2-1 L'Uruguay round et les pays en développement**

L'accord de Marrakech concernant les produits agricoles comporte néanmoins quelques flexibilités pour les pays en développement. En effet, par rapport aux pays développés, les pays en développement jouissent d'une période relativement longue pour la mise en œuvre des mesures décidées par l'accord, de plus les pays moins avancés ne sont pas concernés par l'application des obligations de réduction en matière de soutien et de protection des frontières. En plus de cela, le traitement spécial et différencié et la clause de **minimis** sont des éléments réservés uniquement pour les pays en développement.

#### **- Le traitement spécial et différencié**

Les pays en développement ont la possibilité de subventionner leurs agricultures avec le recours à certaines pratiques comme, les aides à l'investissement agricole, les aides au remplacement des cultures illicites et les subventions concernant les intrants au profit des agriculteurs à faible revenu, ces multiples possibilités de subvention ne sont pas concernés par les obligations de réduction instaurés par l'accord sur l'agriculture de Marrakech. Bien que, Mesure Globale de Soutien (MGS) ne comptabilise pas les aides autorisés dans le cadre du traitement spécial et différencié, mais ces dernières ne doivent pas dépasser le seuil des soutiens de 1992.

#### **- La clause de « minimis »**

La clause de « minimis », autorise les pays en développement de maintenir un niveau de soutien des prix accordé à leurs secteurs agricoles. Dans ce sens, cette clause détermine les exceptions à l'obligation des mesures de soutien inclus sous la boîte orange. La clause de « minimis » permet ainsi, aux pays en développement de soutenir les prix de production agricole, toutefois, ces aides ne doivent pas dépasser 10% de la valeur de la production échangé sur le marché international. En plus de cela, les niveaux de soutien de « minimis » autorisés ne doivent pas dépasser ceux pratiqués en 1992. Ce dernier point est considéré comme un sérieux handicap, sachant que, durant cette période, la plupart des politiques économiques des PED sont dictées par les programmes d'ajustement structurels qui les obligent à réduire leurs dépenses au maximum, ce qui veut dire que, les dispositions mentionnées dans cette clause n'ont pas d'effets majeurs sur l'agriculture des PED.

### **3.3- Les engagements de Marrakech pour l'agriculture**

L'accord de Marrakech relatif aux échanges de produits agricoles envisage l'instauration progressive d'un système commercial libéral et la mise en place d'une concurrence loyale entre les différents acteurs intervenants sur le marché international. Dans ce sens, la consolidation du rôle réservé au marché dans les politiques commerciales des pays



membres de l'OMC, de façon à ce que ces politiques n'affectent pas les échanges de produits agricoles est alors primordial. Toutefois, la mise en place de l'OMC pour veiller à garantir une certaine discipline dans les échanges de produits agricoles et dans les politiques de soutien vise à limiter le recours excessif aux instruments causant des distorsions sur les échanges agricoles. L'accord conclu prévoyait les engagements suivants :

- Réduction des tarifs douaniers et le remplacement de la plupart des obstacles non tarifaires par des droits de douanes soumis à un plafonnement convenu.
- Réduction des subventions aux exportations agricoles.
- Réduction des soutiens internes aux produits agricoles. **(Voir le tableau N°1.3)**

**Table (2) : Les engagements de l'accord de Marrakech dans le volet agricole**

<b>Les engagements</b>	<b>Pays développés</b>	<b>Pays en développement</b>
<b>Droit de douane</b>		
-réduction moyenne pour tous les produits agricoles	<b>-36 %</b>	<b>-36 %</b>
- Réduction minimale par produit	<b>-15 %</b>	<b>-10 %</b>
<b>Soutien interne</b>		
Réduction de la mesure globale de soutien MGS <sup>8</sup> pour le secteur agricole <i>Période de base 1986-1988</i>	<b>-20 %</b>	<b>-13%</b>
<b>Subventions aux exportations</b>		
- Valeur des subventions	<b>-36 %</b>	<b>-36 %</b>
- Quantités subventionnées <i>Période de base 1986-1990</i>	<b>-21 %</b>	<b>-14%</b>

Source : www.wto.org

Les engagements pris par les parties contractantes en matière de réduction des subventions agricoles, ces engagements sont entrés en vigueur en 1995 et ils s'étalent sur six ans pour les pays développés et sur 10ans pour les pays en développement<sup>9</sup>. Par ailleurs, Les pays moins avancés ne sont pas tenus par les engagements de l'accord de Marrakech, ces pays bénéficient des dispositions spéciales qui leurs permettent une certaine marge de manœuvre dans leurs approvisionnements en produits agricoles.

### **2-2-2 Les engagements de Doha**

Les négociations du Cycle de Doha ont été entamées lors de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC à Doha, au Qatar, en novembre 2001. L'un des objectifs

<sup>8</sup> - La mesure globale de soutien « MGS » représente le niveau de soutien annuel accordé au secteur agricole, ce niveau de soutien est exprimé en termes monétaires. Elle est comptabilisée pour chaque produit agricole qui bénéficie d'un soutien des prix du marché, que ce soit des versements directs non exemptés, ou de toute subvention qui n'est pas exempté de l'engagement de réduction.

Le soutien qui ne vise pas des produits déterminés sera totalisé dans une MGS autre que par produit, en termes de valeur totale. La notion de Mesure Globale de Soutien (MGS) a été créée à l'initiative de l'Union européenne pour permettre de comparer les niveaux de soutien total accordé aux agriculteurs des Etats-Unis, de l'Union européenne et du Japon. C'est-à-dire ne pas se limiter uniquement aux subventions à l'exportation que critiquaient les Etats-Unis.

<sup>9</sup> - Il n'existe pas de définition propre à des pays développés et à des pays en développement à l'OMC. Les membres annoncent eux-mêmes s'ils font partie des pays développés ou des pays en développement. Toutefois, les autres membres de l'organisation peuvent contester la décision, prise par un membre.

fondamentaux de ce cycle de négociation consiste à améliorer les perspectives commerciales des pays en développement et, pour cette raison, il est nommé également le Programme de Doha pour le développement. Dans ce sens, la poursuite des réformes système commercial international engagées lors de cycle d'Uruguay est donc envisagée, avec notamment la réduction des obstacles au commerce et à l'adoption de règles commerciales révisées.

Le programme de travail comprend une vingtaine de domaines, dont l'agriculture. En effet, les pays membres de l'OMC, se sont parvenus à un engagement pour entamer un nouveau cycle de négociations sur la libéralisation des échanges concernant les produits agricoles avec l'objectif est d'obtenir un accord en 2005 sur :

- La réduction des barrières tarifaires et non tarifaires de l'accès aux marchés
- L'élimination progressive de toute forme de subvention à l'exportation
- La réduction des soutiens internes ayant des effets de distorsion sur le commerce.

Les pays membres se sont engagés également à prendre en compte la vulnérabilité des économies des pays les moins avancés, ainsi que de multiples préoccupations non commerciales dont l'environnement, le développement rural, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté

Les pourparlers entre membres de l'organisation lors de ces négociations avec des aspirations diverses et des niveaux de développement très contrastés n'ont cependant pas abouti à un compromis dans des domaines tels que l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles<sup>10</sup>. Les pays développés souhaitent plus d'ouverture des marchés des pays en développement dans le domaine de produits industriels et de services, en contrepartie, les pays en développement rejettent catégoriquement cette idée sans une contrepartie de la part des pays développés<sup>11</sup>.

Par ailleurs ; le blocage des négociations multilatérales, met en danger le fonctionnement même de l'OMC, et l'incapacité des membres à trouver un terrain d'entente pour poursuivre le travail entamé par le GATT depuis 1947, ce constat, nous pousse à poser plusieurs questionnements sur à l'avenir incertain du gendarme mondial des échanges.

### **Conclusion:**

L'évolution constatée dans les échanges internationaux par secteur d'activité, révèle une réduction progressive de la part des produits agricoles dans les échanges mondiaux. Toutefois, et malgré ce constat, le commerce des produits agricoles occupe une place importante dans les discussions commerciales internationales et il demeure une source de conflits continus entre les membres de l'organisation mondiale du commerce quel que soit leur niveau de développement.

Le GATT et malgré son caractère provisoire et son champ de manœuvre réduit, a réussi depuis sa création, à promouvoir la libéralisation d'une grande partie du commerce mondial, à

---

<sup>10</sup> - Devant les échecs successifs des négociations du cycle, de plus en plus de voix se prononcent pour une conclusion définitive des discussions prenant acte de l'impossibilité de lancer actuellement de nouvelles mesures pour plus de libéralisation multilatérale dans commerce mondial.

<sup>11</sup>En 2011, un groupe de pays en développement, mené par le Brésil, a tenté de mettre les questions agricoles sur le devant de la scène du cycle de Doha. Ces pays réclament une meilleure ouverture des marchés et moins de subventions pour les principaux produits agricoles en contrepartie d'un meilleur accès au marché pour les produits manufacturés tel que demandé par les États-Unis.

travers notamment, des réductions successives des droits de douane, ces réductions qui ont donné un coup d'accélérateur au commerce multilatéral. Par ailleurs, L'adhésion de nouveaux membres pendant le Cycle d'Uruguay a prouvé que le système commercial multilatéral était reconnu comme une importante source du développement et de croissance économique.

Malgré les avancées réalisées par les discussions multilatérales depuis le GATT. Néanmoins, sur le sujet agricole, les discussions sont rudes et marathoniennes entre les pays membres quel que soit leur niveau de développement. En effet, comme il a été déjà souligné au cours de ce chapitre, que le commerce mondial des produits agricoles n'est pas déterminé par la compétitivité de ces derniers en matière de prix ou de qualité, mais il existe bien d'autres facteurs économiques et politiques importants qui pèsent sur les échanges multilatéraux des produits agricoles. Ainsi donc, les enjeux diffèrent mais ils sont vitaux au niveau des pays développés comme au niveau des autres pays. Les politiques agricoles des pays développés se traduisent en grande partie par d'importantes aides publiques, visant à garder leur souveraineté alimentaire et à renforcer le revenu de leurs agriculteurs. Dans les pays en voie de développement les enjeux sont totalement différents, l'agriculture détient une part importante dans la production nationale et elle emploie une part importante de main-d'œuvre, en plus les moyens financiers sont très rares pour soutenir ce secteur. Même si le discours partagé par les pays membres de l'OMC est celui prônant la libéralisation des échanges agricoles, des difficultés surviennent toujours pour arriver à un consensus qui arrange tous les pays participants, l'échec de cycle de Doha démontre une fois de plus la difficulté des discussions, et l'incapacité de l'organisation mondiale de commerce à trouver une issue qui arrange toutes les parties contractantes. Néanmoins, l'existence d'un organisme qui fixe les règles dans un monde d'aujourd'hui caractérisé par une diversité d'objectifs entre les pays est déjà un acquis considérable. Toutefois Il faudra évidemment un petit plus de bonne volonté de la part des pays membre de l'OMC pour ne pas remettre en cause l'existence même de cette organisation et consolider les acquis accomplis jusqu'à présent.

### **Bibliographie:**

1. BENEDICTE H et TAVERNIER K (2003), les négociations agricoles a l'OMC : état des lieux, Document réalisé pour le Séminaire de haut niveau sur les enjeux de la conférence ministérielle de Cancun. Disponible sur : [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/solagral-etude\\_francofonie.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/solagral-etude_francofonie.pdf);
2. BOLDUC D et AYOUB (2000), La mondialisation et ses effets : revue de la littérature, Green, Canada disponible sur : [www.creden.univ-montp1.fr/reseau/publis/Bolduc-Ayoub.pdf](http://www.creden.univ-montp1.fr/reseau/publis/Bolduc-Ayoub.pdf).
3. CHAKROUN M (2002), les déterminants de la compétitivité internationale du secteur manufacturier tunisien ,disponible sur : <http://www.defi-univ.org/IMG/pdf/0211.pdf>
4. CHINOTTI L (2004), Les effets de l'Accord sur l'Agriculture de l'Uruguay Round sur les pays en développement. Une entrave ou une opportunité pour le développement ? , Lausanne 92P .Disponible sur : <http://www.unil.ch/files/live/sites/iepi/files/users/epibiri1/public/chinotti.pdf>
5. CIMPOIEȘ D et GOLBAN1 A (2013), The competitiveness of high value added agriculture and major factors of its increasing: The case of the republic of Moldova p.41. Disponible sur [http://managementjournal.usamv.ro/pdf/vol.XIII\\_2/Art5.pdf](http://managementjournal.usamv.ro/pdf/vol.XIII_2/Art5.pdf) .
6. COTTIER T (2004), Les tâches de l'OMC : évolution et défis, Revue Internationale de Droit Économique .p276.

7. CNUCED (2010), Le développement en Afrique. La coopération Sud-Sud : l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement, New York et Genève, 136 p.
8. DE FRAHAN B (1993), Les enjeux de la libéralisation mondiale de l'agriculture, Politiques étrangères, objectif GATT ? , *Revue trimestrielle de l'Institut français des relations internationales*, Vol. 58, à la p. 314.
9. DE MELLO et. GREYER (1997), Commerce international : théories et applications, De Boeck, pp. 206 <http://perso.univ-rennes1.fr/denis.delgay-troise/CI/Cours/REI321.pdf>
10. DIRER A (2008), Théories du commerce international, p35. Disponible sur : [http://www.jourdan.ens.fr/~adirer/textes/TCI\\_direr.pdf](http://www.jourdan.ens.fr/~adirer/textes/TCI_direr.pdf)
11. DOMINICK S (2007), Économie internationale, p51-53. Ed- DE Boeck Université Bruxelles
12. GUENDOUZI. B (1998), Relations économiques internationales, Edition El Maarifa, Alger.
13. GUILLONCON B et KAWECKI (2009), économie internationale, P72. DUNOD .Paris
14. HERMELIN B et TAVERNIER K (2003), Les négociations agricoles à l'OMC : Etat de lieux 25P. Disponible sur : [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/solagral-etude\\_francophonie.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/solagral-etude_francophonie.pdf)
15. KRUGMAN P (1998), La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange Edition La Découverte- Paris.
16. LEBERT MC et al (2007), Agriculture et OMC en Afrique : comprendre pour agir p208, Gret, Paris.
17. MESSERLIN. P (1998), Commerce international, p36-p37. Edition presses universitaires de France .paris
18. POULIQUEN A (2001), Compétitivité et revenus agricoles dans les secteurs agro-alimentaires des PECO, disponible sur :[http://ec.europa.eu/agriculture/publi/reports/ceecomp/sum\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/publi/reports/ceecomp/sum_fr.pdf)
19. PONTVIANNE A (2007), L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté, L'agriculture, nouveaux défis – p 123-p141
20. PRINCE H (2011), Le droit à l'OMC et l'agriculture : Analyse critique et prospective de système de régulation des subventions agricoles, Montréal, Thémis, 2012, 557 pages.. Disponible sur : <http://www.theses.fr/2011BOR40053/abes>
21. SIROËN J-M (1998), L'OMC et la mondialisation des économies , <http://www.dauphine.fr/siroen/TexteCGC.pdf> p124. Consulté le 24/12/2013
22. SIROËN J-M (2004), La régionalisation de l'économie mondiale, La Découverte, Paris